

AFRICAN UNION

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box: 3243 Tel. (+251-115) 513 822 Fax: (+251-115) 519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR TETE ANTONIO, OBSERVATEUR
PERMANENT DE L'UNION AFRICAINE AUPRÈS DES NATIONS UNIES, À
L'OCCASION DU DÉBAT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SITUATION
DANS LA RÉGION DU SAHEL**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR TETE ANTONIO, OBSERVATEUR
PERMANENT DE L'UNION AFRICAINE AUPRÈS DES NATIONS UNIES, À
L'OCCASION DU DÉBAT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA SITUATION
DANS LA RÉGION DU SAHEL**

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de sécurité des Nations unies,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais, de prime abord, remercier le Conseil et son Président d'avoir inscrit à l'ordre du jour la situation dans la région du Sahel. Je voudrais saluer la présence parmi nous d'illustres personnalités qui ont pris la parole avant nous. Je remercie en particulier M. Romano Prodi, Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahel, et M. António Guterres, Haut-Commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, pour leurs présentations.

Le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le prolongement des discussions que le Conseil a eues il y a de cela quelques jours sur le Mali, tant il est vrai qu'il n'y aura pas de solution durable à la crise malienne sans approche globale des défis multidimensionnels que connaît la région du Sahel. De fait, le Concept stratégique sur la résolution des crises que connaît le Mali comporte tout un volet consacré à la situation à la région du Sahel.

Comme nous le savons tous, la région du Sahel est confrontée à de multiples défis, liés au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée, à la prolifération et au trafic illicites des armes, à des conflits armés latents, ainsi qu'à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, à l'insécurité alimentaire et à une sérieuse crise nutritionnelle. Ces problèmes ont été aggravés par la crise libyenne, en particulier l'afflux de centaines de milliers de rapatriés, ainsi que celui d'armes et de munitions provenant des arsenaux libyens, constituant ainsi une source d'armement pour les groupes terroristes et criminels dans la région.

C'est dans ce contexte que l'UA a immédiatement condamné les attaques lancées, à partir de la mi-janvier 2012, par des rebelles armés dans la partie nord du Mali, consciente qu'elle était que ces développements ne pouvaient qu'aggraver une situation sécuritaire déjà précaire, créer une crise humanitaire et déstabiliser tant le Mali que la région. Nos craintes se sont hélas révélées fondées.

À l'Union africaine, nous avons très tôt pris conscience de la nécessité d'une approche globale traitant de toutes les questions en jeu (en particulier le terrorisme, les rébellions armées, la criminalité transnationale organisée, la prolifération illicite d'armes légères et de petit calibre et d'autres armements, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, le chômage des jeunes, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, les problèmes de gouvernance et le sous-développement chronique).

C'est ainsi qu'en décembre 2011, la Commission de l'UA a, conjointement avec les Nations unies, entrepris une mission dans les pays du Sahel pour évaluer l'impact de la crise libyenne. Par la suite, à la fin du mois de janvier 2012, la Commission a organisé, à Addis Abéba, une consultation au niveau ministériel entre les pays de la région et d'autres parties prenantes, consacrée à l'examen du rapport et des recommandations de la mission conjointe UA-NU.

À la mi-mars 2012, la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec les Nations unies, a organisé une réunion d'experts rassemblant les pays de la région, les différentes agences des Nations unies et les partenaires internationaux, pour examiner la situation dans la région du Sahel et formuler des recommandations sur l'action à entreprendre. La réunion a adopté des conclusions touchant aux aspects politiques et diplomatiques, sécuritaires, humanitaires et de développement de la situation. Elle a également proposé un mécanisme de suivi. Ces conclusions ont été entérinées par la réunion ministérielle du Conseil de paix et de sécurité qui a eu lieu à Bamako le 20 mars 2012. Le CPS a demandé à la Commission, en collaboration avec les Nations unies, les autres parties prenantes, y compris les Communautés économiques régionales compétentes, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le suivi et la mise en œuvre de ces conclusions dans les différents domaines d'action identifiés, à savoir les aspects sécuritaires et

diplomatiques, l'aide humanitaire, la sécurité alimentaire et la réinsertion des travailleurs migrants, et le développement durable.

La Commission s'emploie à mettre en œuvre ces conclusions. Dans ce cadre, elle a décidé de renforcer sa présence dans la région, en ouvrant des bureaux dans les pays où elle ne dispose pas de représentation et en renforçant les capacités des bureaux existants dans la région. En outre, la Présidente de la Commission a nommé un Haut Représentant chargé non seulement du Mali mais également de la région du Sahel dans son ensemble, en la personne de l'ancien Président du Burundi, M. Pierre Buyoya.

Sur un plan plus programmatique, la Commission s'emploie à développer une approche globale en appui aux efforts des pays de la région. Il s'agit notamment de renforcer la cohérence entre les activités des différentes entités de l'UA impliquées dans des programmes et activités concernant la région du Sahel. Il est prévu, à cet égard, d'organiser très rapidement une réunion rassemblant tous les Départements compétents de la Commission, ainsi que les bureaux régionaux et agences spécialisées de l'UA, pour articuler un plan d'action commun au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs,**

En examinant la situation dans la région du Sahel et l'action qu'il convient de prendre, il est impératif de ne pas perdre de vue le fait qu'au cours de ces dernières années, les pays de la région ont déployé des efforts soutenus, aussi bien individuellement que collectivement, afin de relever les défis auxquels ils sont confrontés. À cet égard, le Conseil devrait féliciter les pays du champ, à savoir l'Algérie, le Mali, la Mauritanie et le Niger, et les autres arrangements de coopération bilatérale entre les pays du champ et dans le reste de la région. De même importe-t-il de noter, avec satisfaction, les efforts continus de la CEDEAO en vue de la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Je voudrais aussi relever, pour m'en féliciter, l'organisation par le Gouvernement libyen d'une Conférence régionale ministérielle sur la sécurité aux frontières, à Tripoli, en mars 2012. Il convient, enfin, de

reconnaître la contribution inhérente aux mandats des autres organisations régionales compétentes, à savoir la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC).

L'action internationale doit donc viser à appuyer les efforts des pays de la région et à renforcer leur efficacité. Nous formons le vœu à l'UA que la présente réunion marque un jalon à cet égard.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler l'attention sur une question de grande préoccupation tant pour la région que pour l'UA. Il s'agit du paiement de rançons pour la libération d'otages, qui est devenu une source majeure de financement qui permet aux groupes terroristes de s'assurer le soutien de populations locales, d'acquérir la logistique et l'infrastructure nécessaires et de recruter de nouveaux éléments, en plus de la criminalisation de l'économie locale qu'il induit. Je voudrais renouveler ici l'appel pressant de l'UA au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il adopte une résolution bannissant effectivement le paiement de rançons aux groupes terroristes.

Pour notre part, nous ne ménagerons aucun effort pour aider au règlement rapide de la crise malienne, sur la base des décisions pertinentes du CPS, et œuvrer à la stabilisation et au développement de la région du Sahel, en appui aux efforts des pays concernés et en coopération étroite avec les Nations unies et les autres partenaires internationaux.

Je vous remercie.